

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 janvier 2020

Réseau postal

La Poste sur le pas de la porte à Rossens

Dès le lundi 4 mai prochain, les habitantes et habitants de Rossens pourront expédier un envoi, régler des factures ou retirer de l'argent directement auprès de leur facteur du lundi au vendredi. La Poste garantit et maintient ainsi dans cette localité un accès facile et rapide aux prestations postales.

Acheter des timbres-poste depuis chez vous ? C'est possible. Et même plus: grâce au service à domicile, les habitantes et habitants de Rossens pourront dès le lundi 4 mai prochain, du lundi au vendredi durant les horaires de distribution habituels envoyer des lettres, déposer des colis ou effectuer des versements auprès de leur facteur ou factrice. C'est simple et pratique, sur le pas de la porte. Pour ce faire, il leur suffira de placer un petit écriteau sur leur boîte aux lettres lorsqu'ils souhaitent effectuer une opération depuis chez eux. Une opération bien connue des habitants des autres villages voisins que ce soit à Corpataux-Magnedens, au Bry, à Vuisternens-en Ogoz, ou à Pont-la-Ville.

Pourquoi un service à domicile ?

Depuis plusieurs années, les habitants de Rossens ou de Corpataux-Magnedens avaient la possibilité d'effectuer leurs transactions postales auprès de notre partenaire, la boulangerie Gobet située Route de la Raveire 10 à Rossens. La Poste a été informée que le partenaire remettait son commerce début 2019. Jusqu'à ce jour, aucun accord n'a pu être trouvé avec un nouveau partenaire. Dès lors, et afin de maintenir un service postal de qualité à Rossens, un service à domicile sera mis en place dès ce printemps. Cette alternative a déjà fait ses preuves dans plus de 1300 localités en Suisse. Avec ce service, les habitants de Rossens et de Corpataux-Magnedens continueront à retirer leurs envois avisés aux guichets de la filiale de Farvagny-le-Grand. Sur demande, il est également possible de bénéficier d'une 2ème distribution gratuite à un jour déterminé pour tous les envois avisés.

La livraison de l'écriteau avec code à barres personnel et sa lettre d'accompagnement a lieu en principe dix jours avant la mise en place du service à domicile.

Dialogue avec la Commune de Gibloux

Aucun partenaire potentiel pour le maintien d'une agence postale dans le village n'ayant pu être trouvé, la Poste et les autorités communales ont convenu, dans le cadre d'un dialogue, de mettre en place une solution alternative et efficace répondant aux besoins des habitants de Rossens.

Renseignements

Tiziana Boebner

Responsable communication pour les cantons de Vaud et Fribourg

076 459 84 31